

Communiqué de presse

22 mai 2018

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM



En Guadeloupe, Prism'emploi et Pôle emploi s'engagent pour favoriser le retour à l'emploi

Fin avril, Prism'emploi Guadeloupe et Pôle emploi Guadeloupe ont signé un accord visant à faciliter l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Cet engagement vient renforcer les relations entre les deux organismes qui, à l'échelle nationale, œuvrent ensemble depuis 20 ans dans les domaines du recrutement et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. L'objectif est de pérenniser les actions mises en place par Prism'emploi Guadeloupe et Pôle emploi Guadeloupe pour développer l'employabilité des demandeurs d'emploi et aider les entreprises à recruter, en mobilisant leurs offres de services respectives.

CHIFFRES CLES EN GUADELOUPE EN 2017

- 60 652 demandeurs d'emploi (catégorie A)
 - 63 % de taux de satisfaction des demandeurs d'emploi
 - 68 % de taux de satisfaction des entreprises
 - 7 389 offres d'emploi confiées par les entreprises
 - 21 885 retours à l'emploi
-

UNE RELATION DE 20 ANS AU SERVICE DE L'EMPLOI

En Guadeloupe et dans les îles du Nord, fin décembre 2017, le nombre de demandeurs d'emplois s'élevait à 60 652 (catégorie A). Pour assurer un retour à l'emploi et une insertion professionnelle durable, l'identification des besoins en recrutement, la formation, le partage de compétences par tous les acteurs publics et privés locaux sont indispensables. Depuis plus de 20 ans, les relations entre Pôle emploi et Prism'emploi sont caractérisées par une volonté commune d'agir en faveur de l'emploi. Pour preuve, ces deux organismes ont développé une réelle collaboration et complémentarité dans les domaines du recrutement et de l'insertion professionnelle. Les agences d'emploi ont notamment conduit des actions mobilisant les dispositifs de Pôle emploi, du FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) et du FPE.TT (Fonds Professionnel pour l'Emploi du Travail Temporaire) pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances nécessaires à leur insertion durable dans la vie professionnelle. Pôle emploi de son côté, considère les partenariats avec d'autres acteurs comme une démarche logique de complémentarité pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi.

L'EMPLOI INTERIMAIRE, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

Pour les publics, souvent peu qualifiés, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, l'intérim constitue un véritable tremplin professionnel en les aidant à acquérir de nouvelles compétences associées à des expériences professionnelles significatives. Les agences d'emploi jouent leur rôle de mise en adéquation des compétences et des besoins des entreprises en assurant l'accompagnement des salariés (sélection des candidats, évaluation des compétences, formation, accompagnement quotidien et mise à l'emploi).

Grâce au FAF.TT, les salariés intérimaires bénéficient d'un accompagnement en termes de formation professionnelle et de conseil en évolution.

Tous ces acteurs agissent pour sécuriser les parcours professionnels des salariés intérimaires et les accompagner dans leur insertion professionnelle.

UNE COOPERATION POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL

L'objectif de cet accord est de mettre en place une coopération rapprochée entre Prism'emploi Guadeloupe et Pôle emploi Guadeloupe dans un souci de complémentarité et de meilleur fonctionnement du marché du travail à l'échelle locale. Cette collaboration permettra de faciliter les relations entre les deux organismes, d'accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi, de faciliter le reclassement des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou encore de garantir à tous les adhérents de Prism'emploi l'accès à l'offre de services de Pôle emploi.

Le premier axe de cet engagement consiste à développer les relations entre Pôle emploi et les adhérents de Prism'emploi en optimisant la connaissance réciproque des offres de service et en encourageant les temps d'échanges entre les deux structures. Un ou plusieurs interlocuteurs seront désignés chez Prism'emploi et Pôle emploi pour assurer un lien permanent, faire connaître leurs services respectifs.

Le second axe de cet accord se concentre sur l'optimisation de la complémentarité des actions à destination du public éloigné de l'emploi et l'action commune pour promouvoir les postes difficiles à pourvoir. Pour cela, les deux organismes s'engagent à mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec le FAF.TT et de construire des parcours qualifiants. Par ailleurs, des actions sur les métiers pénuriques seront organisées collectivement afin de promouvoir ces filières.

Enfin, Prism'emploi Guadeloupe et Pôle emploi Guadeloupe s'accordent sur le besoin de s'informer mutuellement ainsi que leurs réseaux respectifs sur l'évolution de leur collaboration et des actions à venir, pour pérenniser leur coopération.

Cet accord est conclu pour trois ans et sera suivi par un comité de pilotage constitué des représentants des signataires qui seront chargés d'analyser les résultats et d'identifier les axes de progrès.

« Les agences d'emploi ont cette connaissance des bassins d'emploi, ce qui facilite l'adéquation entre l'offre et la demande. Notre collaboration avec Pôle emploi permettra d'être au plus près des besoins des entreprises tout en accompagnant les publics éloignés du marché du travail » explique **Franck Torres**, Délégué Prism'emploi

Guadeloupe.

« Pôle emploi est un service public qui aide les demandeurs d'emploi dans leur réinsertion professionnelle. Collaborer avec Prism'emploi renforcera nos actions et offrira un panel de services plus large, toujours dans une optique d'accompagnement » déclare **Stephan Jules**, Directeur Régional Pôle emploi Guadeloupe.



Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 150 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France. Notre rôle consiste d'une part à indemniser les demandeurs d'emploi et à les accompagner vers le retour à l'emploi ; et d'autre part à guider les entreprises dans leurs recrutements. Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord- c'est 560 agents mobilisés au quotidien pour anticiper les tendances, innover et fédérer les acteurs et relais-clés sur le terrain.